

## **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SAONE-ET-LOIRE**

### **COMPTE RENDU**

Ordre du jour de la séance :

1. Programme d'activités 2014 et évolution des compétences de l'Agence
2. Cas particulier des fusions d'intercommunalités
3. Budget primitif 2014 et tableau des effectifs
4. Autres questions relatives à la gestion courante de l'Agence
5. Questions diverses

#### **I. Programme d'activités 2014 et évolution des compétences de l'Agence**

• **Adhésion** : 289 adhérents au 5 Décembre 2013, dont 260 communes, 23 EPCI et 6 syndicats. Les adhésions ont augmenté de 88% depuis la création de l'Agence mais nous constatons sur l'année 2013 un ralentissement du rythme annuel des adhésions.

• **Bilan depuis la création** : 1 113 dossiers étudiés, dont 50% en bâtiments (y compris énergie) et 35% en voirie espaces publics. Une moyenne de 3,9 dossiers par adhérent. 658 dossiers sont achevés. L'ensemble des dossiers représente 95 millions d'euros de travaux, dont 30 millions d'euros réalisés.

• **Les nouveautés du programme d'activités 2014 :**

➤ Axe 1 sur l'élaboration des PAVE : fin de l'élaboration des PAVE par l'Agence Technique à travers l'intervention de la DRI du Conseil Général. Les PAVE seront réalisés par un bureau d'études spécialisé, recruté par la collectivité. L'accompagnement de l'Agence portera sur : le recrutement d'un prestataire sur la base d'un cahier des charges adapté et le suivi du bureau d'études durant les diagnostics. Selon le niveau de demandes des adhérents, un groupement de commandes pourra être porté par l'Agence Technique. Il est rappelé que les PAVE devaient être réalisés pour décembre 2009 et que l'obligation de réaliser ce document est toujours en vigueur.

➤ Intervention en phase opérationnelle couverte par l'option :

> Fin de la période transitoire instaurée en 2013. Tout accompagnement en phase opérationnelle nécessitera l'adhésion à l'option dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 quelle que soit la date de démarrage de l'opération, et selon les champs de compétences prévus dans le programme d'activités.

> Intervention durant la phase chantier à travers l'organisation d'une réunion par trimestre avec le maître d'ouvrage (adhérent) et le maître d'œuvre afin de procéder à des points d'étapes, de mettre à jour et de suivre les avenants de travaux et de définir les responsabilités relevant du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Ces réunions permettront de suivre l'évolution du chantier avec un rôle préventif afin d'éviter d'avoir à gérer des difficultés conséquentes et bloquantes lors de la réception. Il ne s'agit toutefois pas ici d'assister aux réunions de chantier sur le site avec les entreprises.

➤ Axe 4 sur les économies d'énergie : assistance pour la récupération des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) qui permettent d'apporter un financement complémentaire aux subventions publiques. Répartition des recettes de CEE entre l'adhérent (70%) et l'Agence (30%). Cet accompagnement relève de la phase opérationnelle et nécessite l'adhésion à l'option.

➤ Axe 8 sur le conseil financier : création d'un poste d'animateur « Europe et territoire » en concertation avec le Conseil Général pour renforcer la mission de financements existante, et aider à faire émerger les projets de territoire des adhérents afin de mobiliser des financements européens sur la nouvelle programmation (2014-2020).

• **Cotisation** : le montant des cotisations restent inchangés par rapport à 2013.

*Le programme d'activités 2014 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 2. Cas particulier des fusions d'intercommunalités

---

La fusion de certaines intercommunalités entraîne la création d'une nouvelle entité juridique et la disparition de la (des) précédente(s), avec la création d'une nouvelle personne morale. Des transferts de compétences automatiques ont été prévus pour assurer la continuité de service, cela s'applique aux contrats, aux biens liés aux compétences, etc. Cependant, **l'adhésion à l'Agence Technique n'entre pas dans cette sphère des transferts automatiques.**

Il est donc nécessaire, pour chacune des intercommunalités concernées, de **décider à nouveau d'adhérer** à l'Agence technique par une délibération dès la création de la nouvelle entité juridique. Une période transitoire d'un mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2014, le temps que la délibération du nouvel EPCI soit prise.

Dans le cas des EPCI maintenus qui absorbent de nouvelles communes, cela augmentera leur périmètre mais n'aboutira pas à la création d'une nouvelle entité juridique et l'adhésion en cours restera valable.

*Le cas particulier des fusions d'intercommunalités est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 3. Budget primitif 2014 et tableau des effectifs

---

• **BP 2014** : Budget préparé par le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2013 et soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Budget total : 1 385 210 € (1 042 210 € pour les besoins propres à l'Agence en comparaison des budgets précédents)

↳ Section de fonctionnement : 1 295 110 €

↳ Section d'investissement : 90 100 €

### • Tableau des effectifs :

#### ➤ Ouverture de 4 postes et fermeture de 2 postes :

- Un poste pour la mission Europe et Territoire (Catégorie A, filière Administrative),
- 2 Postes pour la mission de conseil en énergie partagé (Catégorie B, filière Technique) sous réserve de l'accord de financement par le Programme Énergie Climat Bourgogne (PECB). Fermeture du poste actuel de chargé de mission en efficacité énergétique à l'issue de la mission en cours dont la convention arrive à terme en juin 2014,
- Un poste de chargé de projet bâtiments publics (Catégorie A, filière Technique) avec la fermeture simultanée d'un poste de catégorie C affecté au pôle BPE.

➤ L'effectif total à terme serait ainsi de 15,25 agents ETP, auxquels s'ajouterait l'agent dédié aux énergies renouvelables (0,5 ETP) mis à disposition par le Conseil général en vertu de la convention établie pour la période 2013-2015, soit un total de 15,75 agents ETP prévisionnels constitués de 17 personnes.

Le nouvel organigramme avec la création de 3 pôles : AFJ (Administration, Financements & Juridique), BPE (Bâtiment Public & Énergie) et VEP (Voirie Espaces Publics) est présenté.

*Le budget 2014 et le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité de l'Assemblée Générale.*

## 4. Autres questions relatives à la gestion courante de l'Agence

---

*Aucun point n'est présenté.*

## 5. Questions diverses

---

*Aucune question diverse n'est recensée.*

Claudette BRUNET-LECHENAULT remercie la ville de Palinges pour son accueil et remercie tous les adhérents présents à l'Assemblée. Elle invite l'assistance à participer à la table ronde sur le thème de l'urbanisme.